



VILLE DE
CHAMPAGNE SUR OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2024

Le huit février deux mille vingt-quatre à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie BEAUMELOU, Mme Ermelinda AMEAO, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, M. Michel LAVENTURE, Mme Ilda FELICIDADE, M. Thierry JOUE, M. Priam PUCA, Mme Alexandra MARGUERITE, Mme Valérie COLAROSSO, Mme Marina LOOS, M. Nicolas LHERBIER, M. Fabien PIVETTE, Mme Corinne VASSEUR, M. Albert ALFANDARI, Mme Sophie LEVASSEUR, Mme Christine VISINE

Absents ayant donné pouvoir :

M. Jean-Jules MORTEO pouvoir à Nicolas LHERBIER
M. Pascal VAUZELLE pouvoir à Rolande REBYFFE
M. Arnaud DUBOIS pouvoir à Abdel BABACI
Mme Stéphanie LAFINE pouvoir à Ermelinda AMEAO
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à Stéphane CARTEADO
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Corinne VASSEUR
Mme Nathalie JULIAT pouvoir à Sophie LEVASSEUR
M. Christian MIGLIAVACCA pouvoir à Albert ALFANDARI

Absente : Mme Nathalie CHABLE

Secrétaire de séance : M. Fabien PIVETTE,

N° 20240802-03 : Acquisition de parcelles appartenant à l'OPAC de l'Oise situées rue de Pontoise

Il a été convenu avec l'O.P.A.C. de l'Oise la rétrocession de places de parking et d'un espace vert dépendant de l'opération sise 81 rue de Pontoise afin de les incorporer dans le domaine public communal.

Cette incorporation permettra l'aménagement d'un trottoir destiné à la continuité de la circulation piétonne et particulièrement de .

L'O.P.A.C. céderait pour un (1) euro à la Commune cinq parcelles cadastrées section :

- ZH n°932 pour 15ca comprenant une place de parking,
- ZH n°933 pour 13ca comprenant une place de parking,
- ZH n°936 pour 2a 08ca constituée d'un espace enherbé et d'une haie,
- ZH n°938 pour 26ca comprenant deux places de parking,
- ZH n°940 pour 9ca, comprenant une place de parking,

soit une contenance totale de DEUX ARES ET SOIXANTE ET ONZE CENTIARES (2a 71ca).

Cette rétrocession permettra, notamment, à la Commune de CHAMPAGNE SUR OISE de créer sur la parcelle ZH n°936 pour 2a 08ca un trottoir afin de protéger les piétons le long de la voirie. Les frais de géomètre liés à la division ont été pris en charge par l'O.P.A.C. de l'Oise, les frais d'acte administratif seront également à sa charge.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la possibilité d'acquérir pour un euro un ensemble de parcelles appartenant à l'OPAC situés rue de Pontoise,

Considérant Cette rétrocession permettra, notamment, à la Commune de CHAMPAGNE SUR OISE de créer sur la parcelle ZH n°936 pour 2a 08ca un trottoir afin de protéger les piétons le long de la voirie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (28 voix pour dont 8 pouvoirs),

- **APPROUVE** l'acquisition pour un euro des parcelles suivantes :

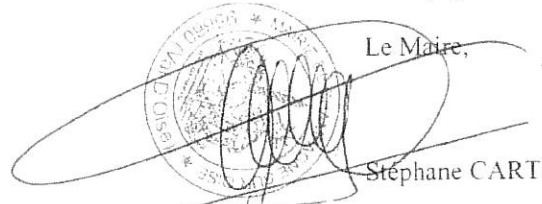
- ZH n°932 pour 15ca comprenant une place de parking,
- ZH n°933 pour 13ca comprenant une place de parking,
- ZH n°936 pour 2a 08ca constituée d'un espace enherbé et d'une haie,
- ZH n°938 pour 26ca comprenant deux places de parking,
- ZH n°940 pour 9ca, comprenant une place de parking,

- **PRECISE** que les frais afférents sont à la charge du vendeur, l'OPAC de l'Oise

- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Primitif,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'acquisition de ces biens et à signer l'acte authentique et tout document nécessaire à cette acquisition

Pour extrait certifié conforme,
Champagne sur Oise, le 9 février 2024

Le Maire,

Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 02/02/2024

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 28

Dont pouvoirs : 8